

Projet d'aménagement d'un parc éolien dans la MRC de Rivière-du-Loup

Dossier : 6211-09-011

Compte rendu de la période d'information et de consultation publiques du 21 mars au 5 mai 2006

La période d'information et de consultation publiques concernant le *Projet d'aménagement d'un parc éolien dans la MRC de Rivière-du-Loup par Terrawinds Resources Corp.* a pris fin le 5 mai 2006. Conformément au mandat qui lui a été confié le 10 mars 2006 et en vertu des articles 11 et 12 du Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a mis à la disposition du public pendant 45 jours, soit du 21 mars au 5 mai 2006, le dossier complet de la demande du certificat d'autorisation relative au projet.

Le projet

Justification et description

Le projet de Terrawinds Resources Corp., compagnie appartenant à Skypower Corp., consiste à aménager un parc éolien d'une puissance installée de 201 MW pouvant produire annuellement environ 633,3 millions de kWh d'électricité. Ce projet a fait l'objet d'un contrat entre Skypower Corp. et Hydro-Québec Production. Le projet prévoit l'installation de 134 éoliennes d'une puissance de 1,5 MW chacune, réparties sur le territoire de la MRC de Rivière-du-Loup plus précisément à Saint-Arsène, à Saint-Épiphane, à Cacouna et à L'Isle-Verte. Au total, 156 emplacements ont été retenus, les 22 emplacements supplémentaires serviraient à sécuriser le parc éolien en cas de difficulté. Les éoliennes seraient essentiellement érigées en zone agricole, sur des propriétés privées. Le projet comprend également la construction de 48,9 kilomètres de chemins d'accès, la mise en place de lignes de transport d'énergie de 34,5 kV, en plus d'un poste élévateur pour intégrer la production d'électricité du parc éolien au réseau d'Hydro-Québec. Le parc éolien serait construit en deux phases, soit une première phase prévue en 2006 au cours de laquelle seraient érigées 6 éoliennes et construits l'ensemble des chemins d'accès. La seconde phase, qui s'amorcerait en 2006 et serait complétée en 2007, prévoit la construction de 128 éoliennes. Le coût global du projet est estimé à 350 millions de dollars. La durée du contrat de vente d'électricité à Hydro-Québec Production est de 21 ans. Au terme de ce contrat et en l'absence de son renouvellement, tous les équipements hors sol seraient démantelés et retirés du site.

(Extrait du communiqué émis le 21 mars 2006)

Les préoccupations soulevées

Les préoccupations recueillies lors de la période d'information et de consultation publiques proviennent d'informations colligées lors de la séance d'information, lors de conversations téléphoniques ou à la lecture de correspondances ou de messages électroniques adressés au BAPE et des registres déposés dans les centres de consultation.

La procédure

- L'étape à laquelle se trouve le projet dans la procédure ;
- le rôle du BAPE dans la procédure ;
- l'objectif et le déroulement de la séance d'information ;
- le contenu et la façon de déposer une demande d'audience publique ;
- le déroulement d'une audience publique ;
- l'objectivité de l'évaluation environnementale du projet faite par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) ;

- la possibilité de prolonger le délai réglementaire de 45 jours pour la période d'information et de consultation publiques compte tenu des modifications apportées par le promoteur quant à la localisation des éoliennes ;
- l'explication de l'émission du certificat d'autorisation du projet en deux phases ;
- la possibilité que le MDDEP demande au BAPE de tenir une audience publique générique sur la question de l'aménagement de parcs éoliens au Québec.

Le projet

- Le nombre total d'éoliennes prévues sur le territoire de la municipalité de Cacouna ;
- la possibilité de modifier l'emplacement de certaines éoliennes sur le territoire de la municipalité de Saint-Épiphan ;
- l'indisponibilité du nouveau plan de localisation des éoliennes pour la préparation à la séance d'information ;
- l'existence ou non d'une simulation visuelle pour la municipalité de Saint-Paul-de-la-Croix ;
- la garantie de la part du promoteur que la puissance des éoliennes ne sera pas augmentée ;
- la confirmation de l'emprise exacte des chemins de terre à construire ;
- la non-mention d'une partie du Règlement de contrôle intérimaire de la MRC de Témiscouata dans l'étude d'impact ;
- la prise en compte des puits artésiens lors des travaux de déboisement et d'excavation ;
- la non-mention de la valeur culturelle du paysage actuel et la réalisation d'une analyse valable des impacts sur la villégiature, le tourisme et le paysage ;
- l'explication de la distance de 350 mètres entre les résidences et les éoliennes sur le territoire de la municipalité de Saint-Épiphan ;
- l'explication de l'abandon du projet pilote d'implantation de six éoliennes ;
- des précisions sur les coûts et le fonds de démantèlement des éoliennes ;
- l'explication des redevances aux propriétaires touchés ;
- l'explication sur le fait que les redevances ne seraient pas remises directement aux municipalités mais à une fondation administrée par un conseil composé d'un représentant de chacune des municipalités concernées par le projet ;
- le temps de réponse en situation d'urgence ;
- la responsabilité de la sécurité des chemins d'accès ;
- le coût du béton utilisé pour l'aménagement de la base des éoliennes ;
- la volonté du promoteur de procéder rapidement pour la réalisation du projet ;
- l'importance du respect des permis spéciaux de transport pour les éoliennes afin de préserver l'état des routes.

Les impacts

- L'ordre de grandeur de l'impact du bruit des éoliennes sur le climat sonore ;
- la réalisation d'études sur les basses fréquences générées par les éoliennes ;
- la hauteur des éoliennes ;
- la détérioration de l'environnement visuel ;
- l'impact sur le drainage agricole et les câbles enfouis dans le sol.

Les suggestions

- La mise en commun des points de vue des différentes commissions du BAPE qui étudient les éoliennes ;
- la possibilité de limiter les négociations entre les municipalités concernées et le promoteur (absence de la MRC) ;
- la possibilité de dédommager certains propriétaires compte tenu du courant parasite qui pourrait être généré par la présence des éoliennes ;
- l'inclusion dans le certificat d'autorisation des chemins d'accès pour l'ensemble du projet ;
- la prise en compte des emplois indirects en ce qui concerne les retombées économiques ;
- la nécessité pour le Québec de garder le contrôle de ses ressources naturelles et énergétiques.

Les activités d'information et de communication

Les centres de consultation

Tous les documents sur le projet ont été déposés dans les centres de documentation du BAPE ainsi que dans les centres de consultation suivants :

Centre	Adresse
Bibliothèque municipale Françoise-Bédard	67, rue du Rocher, Rivière-du-Loup
Municipalité de Cacouna	415, rue Saint-Georges, Cacouna
Municipalité de l'Isle-Verte	141, rue Saint-Jean-Baptiste, L'Isle-Verte
Municipalité de Saint-Arsène	49, rue de l'Église, bureau 201, Saint-Arsène
Municipalité de Saint-Épiphanie	280, rue Bernier, Saint-Épiphanie

Le site Internet

Tous les documents reçus en version électronique, dont l'étude d'impact et son résumé, ont été déposés dans le site Internet du BAPE.

La parution des avis publics par le promoteur

Date	Quotidien	Hebdo régional
Le 25 mars 2006	<i>Le Devoir</i>	
Le 26 mars 2006		<i>Le Saint-Laurent/Portage</i>
Le 28 mars 2006	<i>Le Soleil</i>	
Le 9 avril 2006		<i>Le Saint-Laurent/Portage</i>

Les communiqués de presse diffusés par le BAPE

Date	Nombre d'envois		Diffusion dans Internet
	Médias	Groupes, municipalités ou citoyens	
21 mars 2006 Annonce du début de la période d'information et de consultation publiques	Quotidiens, hebdos et médias électroniques du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	317	Site du BAPE
10 avril 2006 Rappel de la tenue de la séance d'information	Quotidiens, hebdos et médias électroniques du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Ne s'applique pas	Ne s'applique pas

La séance d'information

Date	Le mardi 11 avril 2006 à 19 h 30
BAPE : Animation	Julie Olivier, conseillère en communication
Accueil et prise de notes	Karine Lavoie, conseillère en communication
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Nicolas Juneau, chargé de projet
Promoteur	Steve Bouliane, Sky Power Corp. Robert Demers, SNC-Lavalin inc. André Frenet, Daniel Arbour et associés
Assistance	160 personnes
Durée	3 heures 40 minutes

La revue de presse

Une revue de presse a été réalisée tout au long de la période d'information et de consultation publiques. Le projet a fait l'objet d'une importante couverture entre autres dans le quotidien *Le Soleil*, dans les hebdomadaires *Info-Dimanche* et *Le Saint-Laurent/Portage* ainsi que dans les sites Internet *Cyberpresse.ca* et *Radio-Canada.ca*. Les stations radiophoniques CJBR-FM (Rimouski) et CIEL-FM (Rivière-du-Loup) ont aussi fait mention du projet ainsi que les stations de télévision CIMT (TVA) de Rivière-du-Loup et CBVT (SRC) de Gaspé.

De plus, le journal électronique *La Vie Rurale* a repris dans son site Internet presque en totalité le contenu du communiqué de presse émis le 21 mars 2006 annonçant le début de la période d'information et de consultation publiques.

La tenue de la séance d'information, la description du projet, les coûts et l'échéancier du projet, les impacts appréhendés et les mesures d'atténuation, les coordonnées des centres de consultation temporaires ouverts dans le milieu pour la durée du mandat, la possibilité de faire une demande d'audience publique ainsi que la date limite pour le faire sont des éléments qui ont été repris dans ces médias.

La participation des autochtones

À la lecture du dossier, nous avons constaté que la Première Nation Malécite de Viger pouvait être concernée par les activités du *Projet d'aménagement d'un parc éolien dans la MRC de Rivière-du-Loup*.

Une lettre du président du BAPE annonçant le début de la période d'information et de consultation publiques a été envoyée aux membres du Conseil de bande de cette communauté.

Québec, le 8 mai 2006

Julie Olivier, conseillère en communication, chargée du dossier

En collaboration avec Karine Lavoie, conseillère en communication